



AMAP Arlac

Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2018

La séance est ouverte à 19h19

La séance est présidée par Corinne Lagabriele en sa qualité de Coordinatrice Principale sortante

Nathalie Couture propose d'assurer le secrétariat de la séance et de rédiger le compte rendu de l'assemblée Générale

Une liste d'émargement a été signée par les membres présents à l'assemblée.

- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de procurations collectées : 20
3 procurations doivent être invalidées pour dépassement du quota de 2 procurations maximum par personne (2) ou donnée à un membre non présent à l'assemblée (1)
- Nombre total de votants : 39

Conformément aux statuts les décisions seront prises à la majorité simple des votants sans condition de quorum.

Point préalable sur le contrat légumes

Avant de commencer l'ordre du jour, la parole est donnée à Rémi Mougin producteur de légumes, pour faire un point sur la saison écoulée et la saison à venir

Rémi fait part de sa satisfaction à travailler avec nous. Pour lui nous sommes un peu l'AMAP idéale, nous avons effectué la transition vers le paiement par virement, ce qui allège sensiblement le poids des tâches de gestion.

Evolution du contenu du panier

Il rappelle qu'il a changé d'exploitation cette année et que certains légumes ne seront pas présents dans les paniers cette année : panais, topinambours, artichauts.

Les haricots verts seront distribués comme ces dernières semaines, sous forme de haricots à cueillir.

C'est vrai qu'il n'y a rien à faire avec les feuilles à part les composter, mais cela lui permet de nous fournir des haricots verts plus souvent et pour moins cher.

Il y aura également moins de courges parce que Remi a pris le parti de ne pas couvrir et que la production en a pâti.

Concernant les pommes de terre, il y en aura, mais moins et il y aura de petits trous à cause d'un petit vers. Ce problème est inévitable dans le cadre d'une nouvelle installation.

Retour des amapiens sur la composition des Paniers

Claire Béancourt rappelle qu'un sondage a été réalisé en début d'année pour savoir quels étaient les légumes les moins appréciés par les amapiens.

D'une façon générale, les amapiens sont très satisfaits et il y a un fort taux de renouvellement des abonnements.

En ce qui concerne les légumes peu aimés, c'est assez varié finalement selon les amapiens et cela ne permet pas d'en tirer de conclusion particulière.

Les gens peuvent s'arranger entre eux pour faire des échanges ou laisser ce qu'ils n'aiment pas dans un panier disposé à cet effet en fin de distribution.

Ce qui ressortait de l'enquête en revanche c'est que certains amapiens regrettaient des portions parfois petites pour des familles nombreuses.

Les légumes en plus c'est la nouveauté de cette année.

Cela permet de répondre aux demandes des personnes qui souhaitent des quantités plus importantes ou qui sont adhérents mais encore sur liste d'attente pour les légumes.

En ce qui concerne le nombre de paniers livrés, on a 56 paniers et on reste à ça, sinon il faut revoir la stratégie de distribution

Questions diverses sur le contrat légumes

Herbes aromatiques

Corinne Lagabrielle demande s'il y aura encore des aromatiques dans les paniers cette année

Rémi répond que ce qui est fait dans l'autre amap (Nansouty) c'est un bouquet de 3 aromatiques proposé tous les 15 jours au prix de 2 euros.

Un contrat similaire pourrait être proposé à l'amap d'Arlac.

Mode de paiement des « légumes en plus »

Marie Sornique demande s'il ne serait pas possible de payer les légumes en plus par virement aussi en regroupant plusieurs livraisons si besoin.

Actuellement le seul mode de paiement disponible pour les légumes en + est de faire un chèque pour chaque livraison. Corinne rappelle que les échanges d'espèces sont interdits dans le cadre d'une amap.

Marie explique que quand on commande sur cagette on a la facture on pourrait alors choisir le paiement par virement. Pour éviter de faire des chèques pour des faibles montants. Si on prend chaque semaine des légumes en + cela représente 50 chèques pour l'année.

Claire signale que on ne prend pas forcément des légumes en plus chaque semaine. Cela reste quelque chose de ponctuel

Rémi pense que cela peut rendre la gestion plus compliquée pour lui : sur le compte dédié créé spécialement pour le règlement des paniers, cela mélangerait les virements des paniers avec d'autres virement annexes et qu'il aurait alors plus de mal à faire le rapprochement.

Un amapien demande si cagette ne va pas développer un paiement en ligne. Cela fait partie des fonctionnalités habituelles des sites web.

On est en contact avec les développeurs de cagette et on peut leur poser la question.

Si c'est un paiement par carte Rémi rappelle qu'il y a des frais et que sur un petit montant ce n'est pas très intéressant pour lui.

Le paiement en ligne pour l'utilisateur semble plus simple que le virement. Mais c'est plus cher. Le système de virement ne génère pas de coûts supplémentaires ni pour les Amapiens, ni pour Rémi.

250 lignes de comptabilité c'est déjà lourd pour Rémi. Il souhaite alléger au maximum ses tâches administratives pour consacrer le plus de temps possible à la production.

Claire signale que ce problème ne concerne pas forcément tous les amapiens. Ils ne prennent pas tous des légumes en +.

Le point sur contrat légumes étant terminé Rémi est libéré et l'assemblée peut aborder les points prévus à l'ordre du jour.

Bilan moral

Avant de commencer Corine Lagabriele tient à remercier tous les amapiens qui ont fait l'effort d'être présents ce soir. Nous sommes plus nombreux que l'année dernière et cela fait plaisir, c'est important pour ceux qui s'investissent au quotidien pour faire vivre l'association.

Elle rappelle également quelques **points importants pour le fonctionnement de l'association** :

Nous sommes une association et le travail est effectué par des bénévoles. Même si nous l'avons fait au début, lors des distributions **nous ne pouvons plus nous permettre de rappeler les retardataires** ou les gens qui oublient de venir.

Il faut que chacun se responsabilise et vérifie quels produits lui sont livrés ce jour-là et qu'ils les récupèrent tous.

Une amapienne signale qu'il y a parfois des loupés cette semaine, par exemple, il n'y avait pas les pommes dans le mail de cagette. On a reçu un message séparé pour la livraison des pommes.

Frédéric Damour explique qu'en effet, il n'a pas terminé d'entrer tous les contrats dans cagette mais que cela sera fait avant la prochaine livraison.

Anne-Charlotte précise qu'en effet, le contrat pommes est particulièrement compliqué à saisir.

Il faut également que les amapiens fassent **attention à être bien présents les jours où ils sont inscrits à une distribution.**

Anne-Charlotte rappelle que cette année les amapiens qui n'auront pas participé au nombre prévu de distributions ne seront pas prioritaires pour le renouvellement des contrats légumes. Ils seront donc en liste d'attente. Il est très facile avec cagette de savoir à combien de distributions les adhérents ont participé.

Une adhérente signale que ce serait bien d'avoir des **rappels pour les distributions.**

Normalement dans le mail automatique envoyé par cagette avant la distribution de chaque semaine et récapitulatif des produits livrés il y a un rappel individualisé pour les personnes qui se sont inscrites à une distribution.

Aude Blet Charaudeau explique ce n'est pas toujours très lisible : en petit, en bas du mail. Certains ajoutent que ce n'est pas systématiquement mentionné.

Dans le mail récapitulatif des infos de la semaine, Anne Cha indique également quels sont les distributeurs prévus pour les légumes.

Nathalie Couture ajoute qu'elle va regarder dans cagette et faire des tests pour vérifier que tout fonctionne correctement.

A chacun de s'organiser pour noter dans son agenda personnel les distributions auxquelles il est inscrit. Il est facile de récupérer l'information en se connectant à son compte sur cagette.

Quand on va sur cagette, c'est bien indiqué, pour cela, mais il faut y aller.

Corinne propose d'organiser une soirée atelier pour réexpliquer le fonctionnement de cagette, comment s'inscrire pour une distribution etc. pour les adhérents qui ne seraient pas à l'aise avec l'outil. On va voir comment améliorer le système.

Questions concernant **l'impression des listes d'émargement pour les distributions**

Le principe général, pour les distributions est que le distributeur inscrit imprime la liste avant de venir.

Pour les légumes c'est compliqué de savoir qui doit l'imprimer parfois tout le monde l'imprime.

Pour les légumes, c'est particulier : il y a plusieurs distributeurs, la liste est, sauf exception, la même toute l'année, et pour éviter de devoir éditer une liste trop longue, une liste spéciale sous forme de tableau qui tient sur une page a été créée.

Des listes sans date, photocopiées à l'avance seront stockées dans le placard. Les distributeurs n'auront qu'à ajouter la date de la livraison au dernier moment.

Corine Lagabrielle présente maintenant le bilan de l'année écoulée.

Notre AMAP est maintenant en vitesse de croisière. Nous avons maintenant 69 adhérents. Il y a 56 contrats légumes et toujours une liste d'attente, 37 contrats œufs.

Compte tenu de l'exiguïté des locaux on ne pourrait pas faire plus.

Il y a toujours le poulet, le pain, les poissons, le fromage de brebis etc.

Le fromage de chèvre reprendra au printemps si quelqu'un veut bien s'en occuper. La productrice a dû suspendre la production à défaut de lait.

Sylvain Catros est volontaire pour coordonner le contrat chèvre l'année prochaine, mais souhaite avoir un co-coordonateur suppléant.

Pour les poulets, Marie Sornique annonce que la ferme de Courtillas arrête son activité. Il y avait presque un repreneur mais il a finalement abandonné. L'exploitation sera arrêtée à la fin du mois de juin 2019. Il faudra trouver un nouveau producteur pour l'année prochaine.

Corinne Lagabrielle explique que le problème principal que l'on rencontre c'est **l'exiguïté du local** quand il y a plusieurs distributions en même temps, ce qui arrive souvent.

On peut essayer d'avoir une salle plus grande, au moins à l'issue des travaux, mais rien n'est acquis.

Une amapienne demande si, en attendant on ne pourrait pas utiliser la 2^e salle attenante, pour des livraisons qui ne sont pas salissantes, comme les œufs ou les poulets.

C'est une bonne idée, mais à 18h il y a encore du monde parfois il reste des enfants.

On a déjà envisagé d'autres solutions mais il y a toujours des contraintes. La grande salle du centre accueille maintenant un cours de gymnastique.

Un amapien demande si le problème de place est lié à l'augmentation du nombre de produits distribués.

Il n'y a pas vraiment d'augmentation, on a toujours eu le même nombre de producteurs, mais il y a maintenant plus d'adhérents pour chaque contrat proposé : cela représente donc plus de volume.

Sylvie Cassou souligne que le problème d'espace ne permet pas la convivialité, on ne peut pas rester discuter. C'est regrettable.

Anne-Charlotte demande aux 2 amapiens élus présents, Sylvie Cassou et Gérard Chausset s'ils pourraient trouver une solution concernant un local susceptible d'accueillir l'AMAP.

Tiffany Amarolli a soumis l'idée de scinder l'AMAP en organisant une seconde livraison au Burck voire de créer une autre AMAP au Burck.

La cour d'école du Burck pourrait accueillir une AMAP parce qu'il n'y a pas de centre de loisir, il est au château.

L'idée de scinder a été étudiée en CA la semaine dernière et elle a été rejetée car cela serait trop lourd à gérer pour l'équipe de bénévole actuelle. 2 livraisons le même jour à la même heure ce serait forcément plus compliqué.

La création d'une autre AMAP au Burck est un projet qui mérite d'être étudié.

Il y a une quinzaine de personnes sur la liste d'attente. Elles pourraient être intéressées par ce projet. Il y a sûrement du potentiel puisque le concept d'amap a le vent en poupe et est en plein développement.

Sylvie Cassou annonce la création d'une AMAP à Beutre, qui serait intéressée par les paniers de Rémi.

La question du lieu d'accueil des distribution va également se poser pendant le temps des travaux.

Les travaux ne commencent que l'année prochaine.

Sylvie Cassou et Gérard Chausset annoncent que le centre continuera de fonctionner avec d'autres Algeco dans le parc et la maison rocaille.

Claire avait compris que les modalités de transition pendant les travaux devaient prendre en compte un local pour l'amap. Pour l'instant on n'a aucune garantie sur le local qui pourra être mis à notre disposition.

Sylvie Cassou propose que l'on recommence à prospecter pour savoir s'il n'y a pas d'autre local qui pourrait nous accueillir.

Il y a le préau de la crèche qui pourrait peut-être nous accueillir., Mais il est petit.

Nous occupons un espace au centre au même titre que les autres activités du centre socio culturel (même si on a à nouveau été oubliés dans le livret présentant les activités du centre). Si nous annonçons maintenant que l'on va chercher ailleurs, nous prenons alors le risque d'être mis de côté.

Le bilan moral est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Bilan financier

Marie France Labrousche annonce qu'à la clôture des comptes il y avait 767, 44 euros.

Les seules ressources de l'AMAP sont les adhésions il n'y a pas de donateurs ou de subventions.

Nous n'avons quasiment aucune dépense à part l'assurance et le loyer symbolique versé au centre socio culturel d'Arzac qui nous accueille.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Orientations pour l'année à venir

Puisque l'on dispose de cet argent nous pouvons nous poser la question de la façon dont on pourrait en disposer.

L'année dernière à l'AG, il avait été envisagé de le garder pour le cas où un producteur serait en difficulté.

Aude Blet Charaudeau signale que lorsqu'il y eu le problème pour les fraises on aurait pu utiliser cet argent plutôt que de laisser le producteur rembourser la livraison qui a été annulée du fait des conditions climatiques.

Pour les fraises, c'est exact, mais on n'y a pas pensé à ce moment-là.

A l'AMAP des Eyquems, il a été décidé de prendre des parts à Terres de liens pour aider l'installation de producteurs Bio.

Terre de lien achète des terres pour permettre à des agriculteurs à s'installer. On peut contribuer à soutenir leur action en achetant des parts sous forme de souscription.

→ aller sur le site internet <https://terredeliens.org/> pour plus d'informations sur leurs actions

Anne Charlotte propose également d'adhérer à [Miramap](#) qui fédère les amap au niveau national.

On pourrait aussi envisager de faire un don à l'équipe de développement de [cagette](#).

C'est un logiciel libre, qui est mis à disposition gratuitement, mais nous pourrions faire une contribution en faisant un don, surtout si on demande des améliorations.

Parmi les actions qui ont été laissées de côté pour le moment, il y a **les relations avec les autres amap de Mérygnac**.

Il y a 5 amap à Mérygnac, un groupe de discussion a été créé, mais il faut reconnaître que l'on n'est pas très investis jusqu'à maintenant.

Les amap participent également au forum des associations au mois de septembre mais nous n'étions pas présents encore cette année.

Jusqu'à là on s'est trouvé des excuses : nous n'avons pas besoin de publicité puisque nous sommes déjà au maximum de notre capacité d'accueil en termes d'adhérents.

Le partage d'expérience pourrait toutefois être intéressant, pour la recherche de nouveaux producteurs par exemple ou pour trouver des solutions à certaines problématiques rencontrées dans le cadre du fonctionnement de notre amap.

Il faudrait que l'équipe s'étoffe un peu pour s'occuper de ce projet.

Site internet

Cette année l'amap s'est dotée d'un nouveau site internet. <https://amap-arlac.fr/>

Nous disposons déjà de cagette qui nous permet de gérer les contrats et de communiquer les informations nécessaires aux adhérents

L'intérêt du site est de nous permettre de communiquer vers les personnes extérieures intéressées par l'amap. L'idée est de proposer un maximum d'informations sur le fonctionnement de l'amap de façon à répondre aux questions que les gens peuvent se poser. L'idée est de limiter le nombre de demandes d'infos ou de candidatures de personnes n'adhérant pas pleinement au concept.

Par ailleurs le site nous permet d'héberger plus facilement les documents proposés au téléchargement comme les contrats.

Nous souhaitons développer une rubrique présentant les producteurs et leurs produits.

Une rubrique pourrait être consacrée aux recettes et idées pour accommoder certains produits.

Nathalie Couture est disponible pour créer un accès et former les personnes qui souhaitent contribuer à l'animation du site. Il est également possible d'envoyer du contenu par email, à nathalie et elle se chargera de le mettre en ligne.

Le site est doté d'une fonctionnalité de type forum et permet des interactions avec les membres. Il faut simplement faire attention à avoir une modération réactive pour ne pas se laisser envahir de spam.

La mise en place du site a généré un coût pour se doter d'un hébergement sécurisé et indépendant sans publicité et l'achat d'un nom de domaine.

Renouvellement du Conseil d'administration

Comme il était convenu à la fondation de l'association, un roulement doit être mis en place entre les membres pour que les responsabilités ne reposent pas toujours sur les mêmes personnes.

De ce fait l'ensemble des membres du CA et du Bureau remettent en jeu leurs mandats.

Une clarification est effectuée en séance sur le fonctionnement souhaité par les membres pour l'amap.

Nathalie couture explique qu'en analysant les statuts, le règlement intérieur existant et la pratique telle qu'elle est rapportée dans les comptes rendus des précédentes réunions, ce n'est pas très clair.

Il vaudrait mieux modifier les statuts pour qu'ils correspondent à la pratique de façon que les statuts constituent le texte de référence, complété par le règlement intérieur pour les détails et les modalités de mise en œuvre

Les statuts stipulent que

L'assemblée générale désigne le conseil d'administration, constitué au minimum de 7 membres, qui ensuite, en son sein, désigne les membres du bureau.

Le CA est constitué de membres élus, il se réunit au moins une fois par trimestre pour valider les décisions collégialement.

Le bureau est plus restreint, il est composé des dirigeants de l'association. 2 postes sont obligatoires dans une association : un président qui représente l'association et un trésorier qui dispose de la signature à la banque. Ils engagent leur responsabilité sur la bonne gestion de l'association.

D'autres postes peuvent être ajoutés pour assurer le fonctionnement de l'association

Le Coordinateur principal, dans notre AMAP correspond au Président

Nous procéderons donc conformément aux statuts en élisant dans un premier temps les membres du CA qui désigneront ensuite les membres du bureau.

Un tableau permettant recueillir les candidatures des membres souhaitant participer au CA a été renseigné par les candidats.

Les candidats inscrits sont les suivants (par ordre alphabétique).

- Tiphonie Amarolli
- Patrick Arambourou Coordinateur Fromage de brebis & noix
- Claire Béancourt Coordinatrice légumes
- Sylvain Catros Coordinateur chèvre
- Aude Blet- Charaudeau
- Nathalie Couture Coordinatrice fruits
- Frédéric Damour Coordinateur pommes
- Marie Gabriel Coordinatrice Poisson
- Valérie Garenne Coordinatrice champignons
- Anne-Charlotte Kyoda Coordinatrice Porc et kiwis
- Marie-France Labrousche Coordinatrice œufs + bières et limonades
- Corinne Lagabrielle Coordinatrice pains
- Marie Sornique-Martin Coordinatrice poulets

Les modalités de votes n'étant pas vraiment claires pour tout le monde, nous avons statué, dans un premier temps sur les modalités de vote et dans un second temps, nous avons procédé à l'élection des membres du CA

Concernant les **modalités de vote** il est proposé de voter à main levée pour l'ensemble de la liste des candidats présentés.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Nous avons ensuite procédé à **l'élection du CA**.

L'ensemble des candidats présentés sur la liste ont été élus à l'unanimité des membres présents et représentés

Les membres de l'assemblée non élus au CA quittent la salle pour permettre au CA de se réunir dans la continuité de l'Assemblée afin de désigner dès aujourd'hui les membres du bureau

La séance est clôturée à 20h30.

La Présidente de séance
Corinne Lagabrielle

La secrétaire de séance
Nathalie Couture



Procès-verbal du Conseil d'administration AMAP Arlac du 17 octobre 2018

Réunion du CA nouvellement élu pour la désignation des membres du bureau

Début de la séance à 20h30

Etaient présents :

Corinne Lagabrielle, Frédéric Damour, Anne-Cha Kyoda, Nathalie Couture, Aude Blet- Charaudeau, Tiphonie Amarolli, Patrick Arambourou, Claire Béancourt, Sylvain Catros, Marie-France Labrouche, Marie Sornique-Martin.

Absents représentés :

Valérie Garenne a donné procuration à Nathalie Couture, Marie Gabriel a donné procuration à Claire Béancourt

Nathalie Couture est volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

Recueil des candidatures

Pour le poste de Coordinateur Principal

En l'absence de nouvelle candidature, **Corine Lagabrielle** accepte d'être reconduite dans ses fonctions.

Pour le Poste de Trésorier

Valérie Garenne a donné mandat à Nathalie Couture pour présenter sa candidature au poste de trésorier.

Frédéric Damour est volontaire pour le poste de trésorier Adjoint.

Pour la Communication

Anne Charlotte Kyoda est d'accord pour continuer à se charger du mail récapitulatif hebdomadaire envoyé aux adhérents.

Nathalie Couture propose de s'occuper d'alimenter le site internet de l'association et de se charger de tâches d'administration de l'association comme l'organisation de l'AG et des élections, la rédaction des procès-verbaux, l'établissement des ordres du jour.

Marie Gabriel, excusée, propose de participer également au secrétariat et à la communication pour la gestion des adhérents et des contrats.

Aude Blet Charaudeau propose de prendre en charge la mission de communication et relations avec les autres Amap de Méridac.

Nouveau Bureau

- Corinne Lagabrielle Coordinatrice Principale
- Valérie Garenne Trésorière
- Frédéric Damour Trésorier adjoint
- Nathalie Couture Communication Secrétariat et Internet
- Anne-Cha Kyoda Communication Adhérents
- Marie Gabriel Communication Contrats et adhésions
- Aude Blet- Charaudeau Communication Relations AMAP Mérignac

Les membres du bureau sont élus à l'unanimité des administrateurs présents et représentés

Mandat est donné à Nathalie Couture pour effectuer les formalités de déclaration des nouveaux dirigeants à la préfecture.

La séance est clôturée à 20h45.

La secrétaire de séance
Nathalie Couture

La Coordinatrice Principale
Corinne Lagabrielle

Tableau récapitulatif du nouveau CA et du Bureau 2018 – 2019

Membres du CA	Coordination de contrats	Bureau
• Corinne Lagabriele	Coordinatrice pains	Coordinatrice Principale
• Valérie Garenne	Coordinatrice champignons & fruits	Trésorière
• Frédéric Damour	Coordinateur pommes	Trésorier adjoint
• Anne-Cha Kyoda	Coordinatrice Porc et kiwis	Communication adhérents
• Nathalie Couture	Coordinatrice fruits	Communication (internet et secrétariat)
• Marie Gabriel	Coordinatrice Poisson	Communication contrat / adhésions
• Aude Blet- Charaudeau		Communication Relations AMAP Mérignac
• Tiphonie Amarolli		
• Patrick Arambourou	Coordinateur Fromage de brebis	
• Claire Béancourt	Coordinatrice légumes	
• Sylvain Catros	Coordinateur chèvre	
• Marie-France Labrouche	Coordinatrice œufs + bières et limonades	
• Marie Sornique-Martin	Coordinatrice poulets	